



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/03/2023

Compte-rendu affiché le 06/04/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Marine BOISSIER a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Oihiba DRIDI a donné procuration à Eliane CHAPON

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Levana MBOUNI

ABSENTS

Claude MOUCHIKHINE ; Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'instruction comptable M14, appliquée aux budgets communaux depuis le 1er janvier 1997, reprend la plupart des grands principes de la comptabilité privée et notamment l'affectation des résultats.

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Budget principal

Le résultat de fonctionnement 2022 est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	16 568 950,24
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	15 863 601,05
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	901 064,57
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	1 606 413,76

On rappelle que la section d'investissement pour 2022 présente un excédent de 1 171 203,82 euros. Le solde des restes à réaliser en dépenses est de 335 318,95 euros. Le résultat excédentaire de la section permet donc d'une part de couvrir ce solde et d'autre part de dégager un financement pour les investissements 2023 de 835 884,87 euros.

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

Affectation en réserves R1068 en investissement	600 000,00
Report en fonctionnement R002	1 006 413,76

Budget annexe Culture

Le résultat de fonctionnement 2022 est le suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	599 188,29
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	523 883,79
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	27 575,53
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	95 757,36

On rappelle que la section d'investissement pour 2022 présente un excédent de 13 784,38 euros reporté en 2023 dans cette même section. Il n'y a pas de restes à réaliser. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section.

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

Affectation en réserves R1068 en investissement	6 000,00
Report en fonctionnement R002	89 757,36

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

3 abstentions ,

DECIDE d'affecter, pour le budget principal, une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement de l'exercice 2023 à hauteur de 600 000 €.

Le solde du résultat 2022, soit 1 006 413,76 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

DECIDE, d'affecter, pour le budget annexe culture, une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement de l'exercice 2023 à hauteur de 6 000 €.

Le solde du résultat 2022, soit 89 757,36 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Marie MAUXION



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional